



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06-06/2026

### Séance du lundi 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire,

### Convocation : Le 9 juin 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 23

- pouvoirs : 4 - votants : 27

**PRESENTS** : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Nuanchan DUCROCQ, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Caroline MORRONGIELLO, Philippe HÉMARD, Cindy SANCHEZ DIAZ

**ABSENTS EXCUSES** : David FLANDIN, Isabelle BASSET, Séverine PARIS, Emile BOT.

### **POUVOIRS** :

David FLANDIN a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Isabelle BASSET a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Séverine PARIS a donné pouvoir à Marie-Laure MELCKMANS

Emile BOT a donné pouvoir à Didier VALLEE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gabin BARAN

### **Objet :**

**Budget principal – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de SEVRIER**

**Rapporteur : Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire déléguée à la vie associative, la culture et le patrimoine.**

Un Comité des Fêtes s'est constitué sous la forme d'une association Loi 1901 portant le numéro W741011903. Afin de pouvoir démarrer leurs activités, l'association sollicite une aide exceptionnelle de la commune sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

La commission Finances en date du 28 mai 2026 a validé cette aide exceptionnelle, considérant qu'il est d'utilité publique d'accompagner cette association dont l'objectif est de promouvoir et

développer les animations et les fêtes sur le territoire de la commune, renforçant ainsi le lien social.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 04-06 / 2026 du 15 juin 2026 approuvant le Budget supplémentaire 2026,

**Vu** l'avis favorable de la commission municipale « Finances »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'accorder au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 4 000 euros. Cette dépense est prévue au budget supplémentaire du Budget principal 2026 - Chapitre 65 – Compte 65748 – Subventions aux autres personnes de droit privé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décisions prises la majorité des membres présents :

- Aude FERASIN et Stéphane GODEUX ne prennent pas part au vote.
- 21 votes pour

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ

Le secrétaire de séance

Gabin BARAN